

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

**Nombre de membres  
du Conseil Communautaire**

**Titulaires** : 67

**Membres présents** : 43

· dont suppléé : 01

**Membres représentés** : 07

**Votants** : 50

**Date de la convocation**

14 novembre 2025

**Secrétaire de séance :**

Mme BLIN Marie-Annick

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT NOVEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Chirmont sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, BLIN Marie-Annick, COLOMBEL Aurélie, PIOT Nicole, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémie, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge suppléant de CLEMENT Dominique, VERONT Fabrice

● Disposaient d'un pouvoir :

DURAND Pierre de PATRICE-BOURDELLE Christine, JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, LAMOTTE Dominique de PARENTY Vincent, VAN OOTEGHEM J. Michel de PREVOST Anne-Marie, PIOT Nicole de RAMON Marie-Gabrielle, NOCHEZ Didier de MEGLINKY Philippe, BLIN Marie-Annick de BENONY Miguel

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MESMIN Véronique, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie

Messieurs BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, CARON Hubert, MEGLINKY Philippe, BENONY Miguel

#### OBJET : Création d'emplois – Tableau des effectifs

#### Rapport de Monsieur Pierre DURAND, Vice-Président Administration générale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

Considérant les besoins des services,

Il y a lieu de porter au tableau des effectifs la création et la suppression de ces emplois et de valider le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire .

- Entérine la création des emplois suivants :

- Un emploi de Fontainier à temps complet relevant du grade d'Adjoint Technique ou d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.
- Un emploi de Gestionnaire du service déchets Ménagers à temps complet relevant du grade d'Adjoint Technique Principal ou de 2<sup>ème</sup> classe ou d'Agent de Maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.
- Un emploi de Référent santé et accueil inclusif pour la structure petite enfance relevant du grade d'infirmier en soins généraux hors classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les postes pourront être pourvus par des contractuels de droit public. La rémunération sera alors fixée en fonction du profil, de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat sur la base de ces grades dans la limite de l'échelon terminal.

- Entérine les créations des emplois et le tableau des effectifs annexé à jour,
- Autorise le Président, le 1er Vice-Président et le Vice-Président Administration générale à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Le Président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.
- Autorise le Président, le 1er Vice-Président et le Vice-Président chargé Administration Générale à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 24/11/25  
Affiché le ...25/11/2025

Fait et délibéré, le 20 Novembre 2025

à CHIRMONT

Le Président,

Alain DOVERGNE

